



Erquinghem le sec

CENTRE EQUESTRE L'ARCHE EQUILOISIRS

Chemin des Saules

59320 ERQUINGHEM LE SEC

adresse postale : 246, rue de l'Église

Tél : 03.28.82.06.58 ou 06.44.11.01.82 arche.equiloisirs@orange.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

CAVALIER/CAVALIERE

Nom Prénom
Date de naissance/...../..... E-mail
N°licence FFE Niveau équestre
Adresse
code postal..... Ville.....
Tél Mob./...../...../...../..... Fixe/...../...../...../.....

Représentants légaux/Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom Prénom Lien de parenté
Tél Mail
Nom Prénom Lien de parenté
Tél Mail

Je soussigné(e), Mr, Me,(*) avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur, des conditions de la licence et des possibilités de souscrire à des garanties complémentaires et accepte ce contrat d'inscription.

** représentant légal pour les mineurs*

Je déclare accepter / refuser * l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

**Rayer la mention inutile*

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.

Fait à Erquinghem le Sec, le/...../.....

Signature

Conditions Générales de Vente / Règlement intérieur (extraits)

Inscription – Cotisation

La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club, elle est souscrite pour une saison d'équitation liée à l'année scolaire. L'inscription est individuelle et nominative. La cotisation n'est pas remboursable.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'établissement. Un exemplaire complet peut être donné sur simple demande ou est consultable sur le site internet www.archeequiloisirs.com

Dans la pratique de l'équitation le cavalier s'engage à :

- respecter les autres cavaliers
- respecter les animaux et leur bien être
- respecter les consignes de l'établissement et l'environnement

Licence FFE / Assurance individuelle accident

L'établissement est adhérent de la Fédération Française d'Équitation, pour pratiquer l'équitation la licence fédérale est obligatoire elle donne la possibilité d'une assurance dans tous les centres affiliés de France, de passer des examens fédéraux, d'avoir un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à la page Cavalier FFE, la licence de compétition obtenue avec un certificat médical permet l'accès aux compétitions fédérales.

La licence pratiquant FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier. Des garanties supplémentaires peuvent être souscrites.

Carte de leçons ou Forfaits Trimestriels

Les séances sont consécutives à jour et heure fixe. Le 1er trimestre comprend 17 séances, le 2ème et 3ème, 13 séances. (les dates de début et de fin des trimestres sont précisées sur la fiche tarifs).

En cas d'absence prévenue, vous avez la possibilité de récupérer la leçon avant la fin du trimestre en cours. Pour les cavaliers en carte de 5 ou 10 leçons, la leçon n'a pas besoin d'être rattrapée mais peut l'être quand même.

Annulation

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, de la logistique des installations sportives, et du personnel. Les inscriptions aux, leçons, compétitions, animations sont fermes et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Par contre toute leçon décommandée dans les 24 à 48h, n'est pas comptée et peut être rattrapée, toute leçon décommandée dans la journée ne donnera pas lieu à une annulation de séance ou à un rattrapage.

Matériel / dégradation et vol

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité.

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté des installations, de laisser le harnachement, mis à leur disposition, propre et en bon état.

Principales consignes de sécurité

- Il est demandé de rouler à 20-30 km/h sur le chemin menant au centre équestre et dans le centre équestre, de se garer sur les emplacements prévus à cet effet uniquement
- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) ne gênent le passage des chevaux. Un parking est vélo est à votre disposition
- Aucun jeu de ballon ni de comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Fait à Erquinghem le Sec, le/...../.....

Signature